ALLOCATIONS FAMILIALES

Caf de l'Indre

la sécurité sociale



Rapport d'activité 2025

La Caf de l'Indre
présente à chaque étape de la vie



Naissance
•
Adoption



Logement



Séparation



Maladie
•
Handicap



Insertion



Décès
conjoint
ou enfant

ÉDITOS



Le mot du Directeur
Marc BUCHON

Je ne voudrais pas initier ce mot d'introduction au rapport d'activité 2025 de la Caf de l'Indre sans évoquer les 80 ans de la Sécurité Sociale, l'importance de notre Institution dans notre société actuelle, ses missions et ses valeurs partagées au sein de notre organisme. L'événement organisé le 03 octobre 2025 à Orléans à destination des jeunes en collaboration avec l'ensemble des organismes de Sécurité Sociale de la région Centre-Val de Loire, directions et représentants des Conseils d'administration, et relayé en interne par une exposition sur le sujet, a été l'occasion de comprendre et partager avec les jeunes générations les enjeux passés, présents et futurs de cette grande conquête sociale.

2025 est également l'année charnière de notre Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027, terrain de déploiement de deux grands projets de notre feuille de route institutionnelle que je souhaiterai mettre en exergue.

- La mise en œuvre tout d'abord de la réforme « Solidarité à la Source » à destination des bénéficiaires du RSA et de la Prime d'Activité, avec des enjeux forts de simplification pour nos allocataires concernés.
- Le déploiement effectif du Service Public de la Petite Enfance afin de permettre aux parents d'accéder à des solutions de garde d'enfant plus facilement et de qualité, qui a pu s'inscrire dans le Schéma Départemental des Services aux Familles adopté avec nos partenaires en 2025 et le déploiement effectif ou à venir de nouveaux services aux familles dans notre département.

Je ne peux que constater sur les 2 sujets mais également sur d'autres thématiques relatées dans le présent rapport d'activité la mobilisation en continu de l'ensemble des collaborateurs de la Caf de l'Indre.

Gageons que nous saurons poursuivre ces objectifs et je sais pouvoir compter sur l'engagement et le soutien des salariés de la Caf de l'Indre auxquels je souhaite manifester toute ma reconnaissance et adresser mes remerciements.



Le mot du Président
Mickaël BOYER

L'année 2025 a été marquée par les 80 ans de la Sécurité sociale. Cet anniversaire nous rappelle combien notre modèle de protection sociale reste un pilier essentiel de la cohésion de notre société. Cette solidarité repose sur un équilibre précieux. Chaque jour, salariés, artisans, commerçants, entrepreneurs, travailleurs indépendants et professions libérales contribuent, par leur travail et leurs cotisations, au financement d'un système qui accompagne les familles à chaque étape de leur vie.

Dans l'Indre, cette solidarité prend tout son sens à travers les actions menées par la Caf au plus près des habitants. Qu'il s'agisse de soutenir les familles, de développer l'accueil du jeune enfant, de simplifier l'accès aux droits ou d'accompagner les personnes les plus fragiles, notre ambition reste la même : être utile et répondre aux besoins de notre territoire.

Cette action n'est possible que grâce à l'engagement collectif des administrateurs, des collaborateurs de la Caf et de l'ensemble de nos partenaires. Collectivités, associations, acteurs sociaux et économiques partagent une même volonté d'agir au service de l'intérêt général.

Je suis particulièrement attaché à cette culture du dialogue, de la coopération et du respect des différences. La diversité des parcours, des expériences et des sensibilités est une richesse qui nous permet de mieux comprendre les réalités vécues par les allocataires et d'apporter des réponses adaptées.

À l'approche du renouvellement de notre gouvernance en 2026, je forme le vœu que cette dynamique collective continue de s'appuyer sur des femmes et des hommes engagés, ancrés dans notre département et animés par le sens du service.

Les défis à venir sont nombreux, mais je reste convaincu que notre territoire dispose de tous les atouts pour les relever : l'esprit d'initiative, la proximité, la solidarité et la capacité à travailler ensemble.

C'est avec confiance et optimisme que nous poursuivrons notre engagement au service des familles de l'Indre.



SOMMAIRE

01 PORTRAIT DE LA CAF DE L'INDRE ET DE SES ALLOCATAIRES p. 05

02 80 ANS DE SÉCURITÉ SOCIALE : UN ENGAGEMENT DE CONFIANCE p. 09

03 ACCOMPAGNER LES ALLOCATAIRES À CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE p. 12

04 DÉVELOPPER DES SERVICES AVEC DES PARTENAIRES p. 15

05 GARANTIR UN ACCÈS EFFICACE AU JUSTE DROIT p. 19

06 LES CHIFFRES-CLÉS p. 22

07 ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DES SERVICES p. 24



Portrait de la Caf de l'Indre et de ses allocataires

QUI SOMMES-NOUS ?

La Caisse d'allocations familiales de l'Indre est l'organisme représentant la branche Famille de la Sécurité sociale dans le département de l'Indre. Organisme de droit privé chargé d'une mission de service public, elle exerce ses missions dans le respect des principes fondamentaux du service public : l'égalité de traitement des usagers, la continuité du service et son adaptabilité.

NOS MISSIONS PIORITAIRES

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

LA BRANCHE FAMILLE

La branche Famille est l'une des 6 branches du régime général de la Sécurité sociale.



Elle assure le financement et le versement des prestations légales aux familles, ainsi que le financement des politiques d'action sociale. Son budget est voté chaque année par le Parlement dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS).

Tous les 5 ans, la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) conclut une Convention d'objectifs et de gestion (Cog) avec l'État. Ce document stratégique fixe les priorités d'intervention de la branche Famille ainsi que les moyens humains, financiers et organisationnels nécessaires à leur mise en œuvre. Ces orientations sont ensuite déclinées dans chaque Caf au travers d'un Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog), signé entre la Cnaf et la Caf. Ce contrat précise les objectifs, les engagements et les moyens alloués pour la mise en œuvre des priorités nationales au niveau territorial.

NOTRE ACTION

Pour remplir ces missions, nous proposons une offre globale de service, au plus près des habitants, en luttant contre les inégalités territoriales et sociales. Nous nous appuyons sur deux leviers :

Le versement de prestations financières aux familles (Prestations familiales, aides au logement, prime d'activité, minima sociaux comme le revenu de solidarité active et l'allocation aux adultes handicapés).

L'accompagnement des familles et la mise en place, ou le cofinancement, de différents services et équipements collectifs qui leur sont destinés (comme les crèches).

NOTRE FONCTIONNEMENT

Notre organisme est structuré autour de 3 grands domaines :

Pôles Ressources et Appui au pilotage
- Ressources humaines
- Secrétariat de direction
- Administration générale
- Communication
- Études et statistiques
- Informatique

Offre globale de service
- Pôle Services à l'allocataire
- Pôle Développement social des territoires
- Médiation administrative

Direction comptable et financière
- Comptabilité
- Recouvrement
- Maîtrise des risques
- Contrôle allocataires et partenaires

NOS COLLABORATEURS au 31/12/2025

101 agents
91 Femmes
10 Hommes
96 CDI
5 CDD



UNE GOUVERNANCE FONDÉE SUR LE PARITARISME

Le Conseil d'administration de la Caf de l'Indre représente les parties prenantes des politiques familiales et sociales.

Les administrateurs représentent les assurés sociaux, les employeurs et travailleurs indépendants.

Le Conseil d'administration compte également des représentants des associations familiales et des personnes qualifiées.

Au côté de ces administrateurs, des représentants du personnel, élus par les salariés de la Caf, siègent avec voix consultative.

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration de la Caf de l'Indre, installé depuis le 07 avril 2022 et présidé par Alain JARDAT (U2P Travailleurs Indépendants), est composé de 20 membres titulaires (et 13 suppléants) nommés par arrêté préfectoral pour une période de 4 ans.



LES MISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ☑ Définir des priorités locales en matière d'action sociale dans le cadre des orientations nationales ;
- ☑ Approuver les comptes annuels de l'organisme ;
- ☑ Voter le contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion et les budgets annuels ;
- ☑ Participer aux commissions internes (commission de recours amiable, commission d'offre globale de service, commission financière…) ;
- ☑ Représenter la Caf auprès de partenaires et structures extérieures.

LES COMMISSIONS

Pour mener à bien ses travaux, le Conseil d'administration s'appuie sur l'expertise des services et dispose des instances suivantes :

3 commissions réglementaires dont les dispositions sont fixées par les textes :

- Commission de recours amiable
- Commission des marchés
- Commission des pénalités

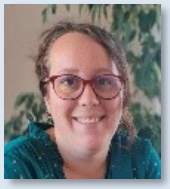
2 commissions facultatives

- Commission d'offre globale de service
- Commission comptable et financière

LE PILOTAGE PAR L'ÉQUIPE DE DIRECTION



Le Directeur,
Marc BUCHON, assure le pilotage et le bon fonctionnement de l'organisme sous le contrôle du Conseil d'administration.



La Directrice adjointe,
Anne-Claire FROUIN, assure le pilotage des Pôles « Services à l'allocataire » et « Développement social des territoires ». En parallèle, la fonction de médiation administrative lui est rattachée.



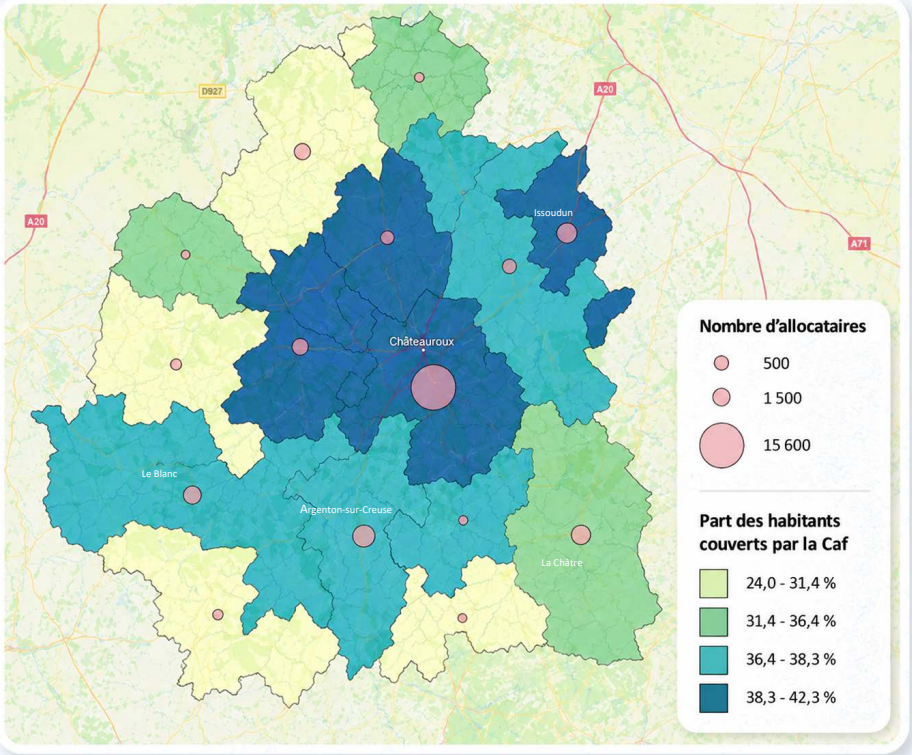
La Directrice comptable et financière,
Pauline FOUCART, est responsable, sous sa propre responsabilité, des opérations comptables et financières de la Caf. Elle contribue à la sécurisation des activités dans le respect du principe de séparation des fonctions ordonnateurs et comptables.

PORTRAIT DE LA CAF DE L'INDRE ET DE SES ALLOCATAIRES



LA CAF DE L'INDRE EN QUELQUES CHIFFRES

RÉPARTITION DES ALLOCATAIRES SUR LE TERRITOIRE DE L'INDRE



216 069 habitants

38 104 allocataires

84 673 personnes couvertes

39 % de la population du département

15 % des allocataires ont pour seules ressources des prestations sociales

14,4 % au niveau national

LA COMPOSITION FAMILIALE DES FOYERS ALLOCATAIRES

49,5 %
personnes isolées
46,8 % au niveau national

6 %
couples sans enfants
4,7 % au niveau national

28 %
couples avec enfant(s)
32,6 % au niveau national

16 %
familles monoparentales
15,9 % au niveau national

PORTRAIT DE LA CAF DE L'INDRE ET DE SES ALLOCATAIRES



LES DÉPENSES

PRESTATIONS LÉGALES

264 049 584 €
de prestations légales versées
(Plus de 20 prestations)

ACTION SOCIALE

14 727 942 €
d'aides financières en action sociale versées

Les principales prestations versées

PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

Prestation d'accueil du jeune enfant
4 475 bénéficiaires
31,1 millions d'euros

Prestations enfance
(Allocations familiales, Allocation de rentrée scolaire, Allocation de soutien familial…)
14 404 foyers bénéficiaires
58,1 millions d'euros

SOLIDARITÉ, ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

Prime d'activité
15 027 bénéficiaires
34,2 millions d'euros

RSA
Revenu de solidarité active
5 178 bénéficiaires
34 millions d'euros

AAH
Allocation aux adultes Handicapés
5 870 bénéficiaires
60,1 millions d'euros

AEEH
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
1 431 bénéficiaires
3,5 millions d'euros

LOGEMENT

15 418 bénéficiaires
41,4 millions d'euros

ACTION SOCIALE

14 410 779 €
d'aides financières **collectives**

317 163 €
d'aides financières **individuelles**

PORTRAIT DE LA CAF DE L'INDRE ET DE SES ALLOCATAIRES



80 ANS DE SÉCURITÉ SOCIALE : UN ENGAGEMENT DE CONFIANCE

Depuis 80 ans, la Sécurité sociale accompagne les usagers en garantissant un accès équitable à leurs droits. Cette confiance repose sur la capacité des organismes à assurer la continuité de leurs missions, à exercer leurs responsabilités avec intégrité et à protéger les informations qui leur sont confiées.

Au-delà des obligations réglementaires, ces démarches traduisent une même exigence : renforcer durablement la confiance des allocataires, des partenaires et des collaborateurs envers le service public de la branche Famille.

À la Caf de l'Indre, ces engagements se traduisent chaque jour par des actions concrètes visant à :

- **Garantir la continuité de service,** grâce à une organisation capable de faire face aux aléas et d'assurer la poursuite des missions essentielles.
- **Agir avec intégrité, en plaçant la déontologie,** l'impartialité et la transparence au cœur de l'action publique.
- **Protéger les données confiées,** en veillant au respect du secret professionnel, du RGPD et de la sécurité des systèmes d'information.

GARANTIR LA CONTINUITÉ DE SERVICE ET D'ACTION

ZOOM SUR LE PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ (PCA)

Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) est un dispositif stratégique qui définit les organisations, procédures et actions permettant d'assurer la continuité des missions essentielles de la Caf en cas d'événement majeur (incident technique, catastrophe naturelle, crise sanitaire, indisponibilité des locaux ou du système d'information...).

Prévoyant les modalités de fonctionnement en situation dégradée, le PCA permet :

- D'anticiper les situations exceptionnelles ;
- De maintenir les activités prioritaires en limitant l'impacts sur les usagers ;
- D'organiser une reprise rapide de l'activité.

Chaque année, un exercice de gestion de crise est effectué afin de garantir le maintien des missions essentielles en cas d'événement majeur.

ZOOM SUR LES CONVENTIONS D'ENTRAIDE ENTRE CAF

Les Caf s'appuient sur des conventions d'entraide qui traduisent la solidarité unissant les Caf. Elles permettent à une Caf de mobiliser ponctuellement les compétences ou ressources d'un autre organisme pour accompagner le traitement de dossiers, absorber une surcharge d'activité ou sécuriser certaines opérations.

Cette entraide s'inscrit dans le fonctionnement quotidien du réseau des Caf et favorise : la fluidité du traitement des dossiers ; la mutualisation des savoir-faire ; la qualité et l'homogénéité de service sur l'ensemble du territoire.

Quelques exemples d'entraide : Informatique, contrôle sur place des aides financières collectives, études et statistiques, contrôle sur place des allocataires...

ZOOM SUR LES TESTS « TRÉSORERIE »

Afin de faire face à une situation imprévue ou à une urgence susceptible d'affecter son activité, la Caf de l'Indre a mis en place un partenariat avec la Caf du Cher.

L'objectif : garantir, en toutes circonstances, la continuité des paiements aux allocataires comme aux partenaires.

Pour s'assurer que ce dispositif d'entraide soit pleinement opérationnel en cas de besoin, des exercices en conditions réelles sont organisés une à deux fois par an depuis plusieurs années.

Cette démarche, novatrice au sein du réseau, permet de tester concrètement la capacité des deux organismes à prendre le relais et à assurer la continuité du service.

Ces exercices constituent également une opportunité d'amélioration continue : ils permettent aux équipes de questionner leurs pratiques, d'identifier d'éventuels points de vigilance et de faire évoluer leurs modes de fonctionnement.



DÉONTOLOGIE : AGIR AVEC INTÉGRITÉ AU SERVICE DE L'ACTION PUBLIQUE

La déontologie constitue une valeur essentielle de l'action des Caf.

QU'EST-CE QUE LA DÉONTOLOGIE ?

De manière globale, la déontologie, est l'ensemble des règles et des devoirs qui régissent une profession, la conduite de celles et ceux qui l'exercent, les rapports entre ceux-ci et leur public.

LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE

À la Caf de l'Indre, la charte de déontologie vise à rappeler aux salariés et aux Administrateurs de la branche Famille, l'origine et le contenu des obligations en matière de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts, et les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour les respecter.

LES 6 PRINCIPES FONDAMENTAUX

1. DIGNITÉ
Adopter un comportement ne portant pas atteinte à la réputation de l'organisme.

2. PROBITÉ
Exercer ses fonctions de manière désintéressée sans recevoir de contrepartie.

3. INTÉGRITÉ
Adopter une attitude impartiale et se départir de tout préjugé d'ordre personnel.

4. NON DISCRIMINATION
Garantir un traitement impartial et sans discrimination, tant à l'égard des usagers, que des partenaires et des collaborateurs.

5. NEUTRALITÉ
Agir avec neutralité et impartialité, sans manifester ni promouvoir ses opinions ou convictions personnelles.

6. CONFIDENTIALITÉ ET DISCRÉTION
Préserver la confidentialité des informations et faire preuve de discrétion dans l'exercice de ses fonctions.

LA DÉONTOLOGIE, UNE DÉMARCHE AU QUOTIDIEN

SENSIBILISER LES ÉQUIPES

En 2025, l'ensemble des personnels a bénéficié d'une sensibilisation spécifique aux enjeux déontologiques.

Cette démarche renforce la connaissance des règles, encourage les bonnes pratiques et développe une culture commune de prévention des risques déontologiques.



DÉCLARER ET RECENSER LES INTÉRÊTS

Les liens d'intérêts potentiels et, le cas échéant, les conflits d'intérêts sont désormais recensés dans une application dédiée.



SUIVRE ET ACCOMPAGNER LES SITUATIONS

Le référent déontologue local assure un suivi structuré de chaque situation, veille à leur actualisation et accompagne les collaborateurs dans la mise en œuvre des mesures appropriées lorsque cela est nécessaire.



80 ANS DE SÉCURITÉ SOCIALE : UN ENGAGEMENT DE CONFIANCE



LA SÉCURISATION DES DONNÉES CONFIÉES À NOTRE ORGANISME



À la Caf de l'Indre, la protection des données personnelles n'est pas seulement une obligation réglementaire. C'est un engagement quotidien au service de la confiance. Chaque jour, nous traitons des informations sensibles concernant la vie des familles. Les protéger et les utiliser avec responsabilité et transparence, c'est respecter les droits des allocataires et garantir un service public de qualité.

Parce que derrière chaque donnée, il y a une personne.

PROTÉGER LES DONNÉES PERSONNELLES, C'EST :

Respecter les droits des personnes

Droits à l'information, d'accès, de rectification, d'opposition et à l'effacement.

Respecter le cadre légal

Conformité au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Agir avec transparence

Informer clairement sur l'usage des données et les finalités de leur traitement.

Garantir la confidentialité

Respect du secret professionnel par l'ensemble des collaborateurs.

LE SECRET PROFESSIONNEL

Chacun de nos collaborateurs est tenu au secret professionnel pour toutes les informations dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

DEUX ENGAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES

pour garantir la confiance et la sécurité des données à chaque étape.

LA SÉCURITÉ DU SYSTÈME D'INFORMATION (SI)

Un système d'information sécurisé pour garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données.

NOS ACTIONS AU QUOTIDIEN

Protection des accès

Gestion rigoureuse des habilitations et des droits d'accès.

Sécurisation des outils

Système, applications et réseaux protégés en permanence.

Surveillance et détection

Surveillance continue des menaces et réaction rapide en cas d'incident.

Sensibilisation des équipes

Informations régulières des bonnes pratiques de sécurité.

Gestion des incidents

Procédures définies pour prévenir, traiter et tirer les enseignements de tout incident.

80 ANS DE SÉCURITÉ SOCIALE : UN ENGAGEMENT DE CONFIANCE



ACCOMPAGNER LES ALLOCATAIRES À CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE

Indicateurs de performance 2025

12,1 jours	12,03 jours	82,21 %	88,23 %
Délai moyen de démarche minima sociaux	Délai moyen de démarche prestations familiales	Taux d'utilisation des téléservices bouquet allocataire *(Prime d'activité, Prestation d'accueil du jeune enfant…)*	des réclamations traitées en moins de 10 jours

SE PROFESSIONNALISER POUR MIEUX ACCOMPAGNER

Accompagner les allocataires nécessite une expertise qui s'acquiert et s'entretient. Le Gestionnaire Conseil Allocataires (GCA) est l'un des métiers centraux de la Caf : il étudie les dossiers, vérifie les informations, détermine les droits, assure le juste versement des prestations et accompagne les allocataires dans leurs démarches.

À leur prise de fonction, les Gestionnaires Conseil Allocataires suivent un parcours de formation, alternant apprentissages théoriques et mises en pratique. Ils acquièrent progressivement la maîtrise de la réglementation, des outils et des différentes prestations, mais aussi les compétences nécessaires pour analyser chaque situation et apporter une réponse adaptée.

Cette professionnalisation se poursuit tout au long de leur parcours pour intégrer les évolutions réglementaires et maintenir un niveau d'expertise au service des allocataires.

123 jours
de professionnalisation

- **63** Jours de formation théorique
- **60** Jours de stage pratique

- Analyser une situation globale d'un allocataire
- Maîtriser la réglementation des prestations
- Traiter et sécuriser les dossiers
- Développer une posture de conseil et d'accompagnement

Paroles de nouveaux Gestionnaires Conseil Allocataires



Thomas

L'essentiel, c'est d'avoir des bases solides pour comprendre ce que l'on fait et pouvoir l'expliquer clairement à l'allocataire, sans jargon administratif.



Maryline

Une formation dense et riche, qui m'a permis d'acquérir de solides connaissances et de gagner progressivement en confiance dans l'exercice du métier.

Une formation dense pour acquérir les fondamentaux du métier
Intense et riche, l'année de formation a été vécue comme un parcours à la fois fluide, participatif et concret. Une pédagogie volontairement peu scolaire, associant des méthodes ludiques, des travaux de groupe et la conception collective de supports, a facilité l'acquisition progressive des connaissances. La dynamique du groupe a également favorisé l'entraide et le travail en équipe.

De la théorie à la pratique
La formation a permis d'acquérir les connaissances réglementaires et les fondamentaux du métier, complétés par le tutorat et les périodes de mise en pratique. Celles-ci ont permis de confronter les apprentissages théoriques aux situations réelles et de développer une capacité essentielle : savoir s'adapter, car toutes les situations ne peuvent être rencontrées en formation.

Une expertise qui se construit dans la durée
À l'issue du parcours, les collaborateurs mesurent la richesse des connaissances acquises, notamment sur le plan réglementaire. La confiance et l'aisance continuent ensuite de se développer avec l'expérience : environ six mois de pratique après la formation ont été nécessaires pour mieux appréhender le métier.



LES AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES

Chaque année, la Caf de l'Indre publie son Règlement intérieur d'action sociale (Rias), dans lequel sont répertoriées les aides financières individuelles mobilisables au bénéfice des familles. Ce document s'inscrit dans une volonté commune de mieux accompagner les familles, de renforcer la cohérence de nos aides et d'apporter davantage de lisibilité et de transparence à nos modalités d'intervention.



NOUVEAUTÉ 2025

SOUTENIR LES FAMILLES EN CAS DE SÉPARATION



Une nouvelle aide exceptionnelle a été mise en place en 2025 pour accompagner les familles confrontées à une séparation.

Elle vise à faciliter la réorganisation de la vie familiale et à compenser partiellement les dépenses induites par la séparation. Elle est ouverte aux deux parents séparés dès lors que chacun perçoit une prestation de la Caf.

NOUVEAUTÉ 2025

ACCOMPAGNER LE MAINTIEN EN ACTIVITÉ DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

En 2025, les assistant(e)s maternel(le)s en activité depuis plus de cinq ans et ayant renouvelé leur agrément à compter du 1er janvier ont pu bénéficier d'une nouvelle aide : l'aide au maintien en activité, sans condition de ressources.



Cette aide permet de contribuer au remplacement du matériel de puériculture usagé pour accompagner la poursuite de leur activité.

DES AIDES POUR RÉPONDRE À DES BESOINS SPÉCIFIQUES

ZOOM

ACCOMPAGNER LES FAMILLES ENDEUILLÉES



Lors du décès d'un enfant ou d'un conjoint présent au foyer, la Caf de l'Indre peut apporter un soutien financier aux familles confrontées au deuil.

L'aide peut contribuer à :

- Prendre en charge des frais liés au décès et certaines dépenses complémentaires ;
- Faire face aux conséquences financières : frais de garde, déménagement, perte de salaire…
- Participer aux frais d'une démarche auprès d'un professionnel pour accompagner le deuil, notamment un soutien psychologique.

ZOOM

SOUTENIR LA FORMATION AU BAFD

(BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR)



La Caf de l'Indre soutient l'engagement des jeunes en participant au financement de leur formation au BAFD.

Cette aide locale contribue à la qualification des futurs directeurs d'accueils collectifs de mineurs, exerçant cette fonction à titre occasionnel et non professionnel. Elle encourage également les jeunes à s'impliquer dans la vie locale et auprès des enfants et des adolescents.

Qui peut en bénéficier ? Les stagiaires, allocataires ou non, résidant dans l'Indre et âgés de 18 à 25 ans révolus au premier jour de la session.

ACCOMPAGNER LES ALLOCATAIRES À CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE



ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

LA RÉFORME DU COMPLÉMENT DE LIBRE CHOIX MODE DE GARDE (CMG)

Intervenue en septembre 2025, cette réforme s'est d'abord attachée à mieux prendre en compte la situation réelle de la famille dans le calcul de la prestation et en alignant le reste à charge quel que soit le mode d'accueil choisi.

> Le calcul du CMG est désormais plus personnalisé, tenant compte des ressources mensuelles de la famille, du nombre d'enfants à charge, du coût horaire de la garde choisie ainsi que du nombre d'heures de garde effectuées chaque mois.

> Cette réforme a également donné un coup de pouce aux familles monoparentales en prolongeant le soutien jusqu'aux 12 ans de l'enfant contre 6 ans auparavant.

Enfin, en décembre 2025, le dispositif a évolué pour les parents séparés ayant opté pour la résidence alternée de leurs enfants. Chacun des deux parents peut désormais bénéficier individuellement du CMG, sous réserve de remplir les conditions requises et d'employer directement un mode de garde.

Avec ces évolutions, le CMG s'adapte davantage à la diversité des situations familiales et aux besoins réels d'accueil des enfants.



GÉNÉRALISATION DE LA SOLIDARITÉ À LA SOURCE

Après une expérimentation menée dans cinq Caf, la solidarité à la source a été généralisée à l'ensemble du territoire le 1er mars 2025. Cette réforme simplifie les démarches des bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité grâce à une déclaration trimestrielle de ressources désormais pré-remplie.

Les salaires et prestations connus sont directement renseignés à partir des informations transmises par les employeurs et les organismes de protection sociale, sur la base du montant net social. L'allocataire doit simplement vérifier les informations, les compléter si nécessaire, puis valider sa déclaration.

Cette évolution vise à faciliter l'accès aux droits, limiter les erreurs de déclaration et sécuriser le versement des prestations, notamment en réduisant les risques d'indus et de régularisations. Le mode de calcul du RSA et de la prime d'activité reste, quant à lui, inchangé.

Plus simple, plus fiable : avec la solidarité à la source, les démarches sont facilitées et le juste droit davantage sécurisé.



ACCOMPAGNER LES ALLOCATAIRES À CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE



Développer des services avec des partenaires

En mobilisant 14 727 942 € en 2025 au titre de l'action sociale sur tout le département de l'Indre, la Caf soutient la création et les fonctionnements des services aux familles dans leur quotidien :



Pour cela, la Caf de l'Indre finance 264 équipements à travers des prestations de service. À ces financements nationaux, s'ajoutent des aides sur fonds locaux inscrites dans le Règlement intérieur d'action sociale.

En 2025
14 727 942 €
mobilisés au titre de l'action sociale

En 2025
264
équipements financés à travers des prestations de service

La territorialisation : un principe structurant de l'action sociale de la Caf de l'Indre

L'action de la Caf de l'Indre se doit d'être en cohérence avec la politique de la branche Famille et d'être adaptée aux besoins locaux et aux réalités démographiques, sociales et économiques de notre territoire.

La structuration d'engagements communs de la Caf de l'Indre et de ses partenaires s'articule autour de plusieurs niveaux de contractualisation, traduction de cette territorialisation.

Toute contractualisation est basée sur des diagnostics locaux, partagés entre les acteurs du territoire. Elle permet de repérer les besoins exprimés par les partenaires, usagers et habitants, et de les confronter aux données et spécificités de territoire existantes et projetées (évolutions démographiques, évolution des attendus en matière de parentalité…).

Des priorités d'actions sont ainsi définies, au service de politiques publiques mieux coordonnées, avec pour objectifs communs : le développement et le maintien de services aux familles et la sécurisation de certains financements.



DIAGNOSTIC PARTAGÉ
Connaître les réalités du territoire grâce à l'écoute des partenaires, des familles et à l'analyse des données locales.

PRIORITÉS LOCALES
Définir ensemble les priorités d'action au service des familles et des territoires.

SERVICES AUX FAMILLES
Développer, maintenir et sécuriser une offre de services adaptée aux besoins des familles.



AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) fixe les orientations stratégiques et assure la cohérence départementale des services dédiés aux familles sur notre département.

Le déploiement du **Service Public de la Petite Enfance (SPPE)** fait partie intégrante des actions prévues au SDSF. Le SPPE a pour ambition de garantir à chaque famille une offre d'accueil plus accessible, plus lisible et de meilleure qualité, tout en réduisant les inégalités territoriales avec un rôle renforcé accordé aux communes dans l'organisation et le développement de cette offre.

Un nouveau SDSF 2025-2028 a été signé en octobre 2025. Son plan d'actions intègre :

- Le déploiement du SPPE ;
- Des accompagnements spécifiques des territoires identifiés à risque en terme de taux de couverture ou de nature d'offre de garde ;
- La pérennisation des places en accueil collectif, la promotion du métier d'assistantes maternelles ;
- Ou encore le renforcement des vecteurs d'information sur les modes de garde auprès des familles et des réseaux de professionnels de la petite enfance et l'accompagnement de la fonction parentale.



AU NIVEAU LOCAL

La Convention Territoriale Globale (CTG) est le principal outil de contractualisation pluriannuel à l'échelle intercommunale voire communale, entre les Caf et des collectivités, pour faciliter le développement ou le maintien des équipements à destination des familles.

Elle peut intégrer l'ensemble des champs d'intervention de la branche Famille : petite enfance, enfance et jeunesse, parentalité, accès aux droits, animation de la vie sociale, logement, inclusion numérique ou encore le handicap.

Elles constitue, pour partie, la traduction locale des orientations définies dans le SDSF.

3 CTG signées :

- **La communauté de communes de La Châtre et Sainte-Sévère**
- **La Commune du Poinçonnet**
- **Le Parc Naturel Régional de la Brenne.**

99,5 % du territoire était couvert par une CTG à fin 2025.

Une contractualisation à plusieurs niveaux

SDSF 2025-2028
Fixe les orientations stratégiques et assure la cohérence départementale des services dédiés aux familles.

CTG
Contractualisation pluriannuelle à l'échelle intercommunale voire communale.

99,5 %
Du territoire couvert par une CTG à fin 2025.

DÉVELOPPER DES SERVICES AVEC DES PARTENAIRES



ZOOM SUR DES PROJETS SOUTENUS EN 2025

Découvrez quelques projets soutenus en 2025, illustrant concrètement nos engagements.

FOCUS Espace de Vie Sociale (EVS)

Un espace de vie sociale (EVS) est une structure de proximité ouverte à tous les publics, et notamment aux familles, aux enfants et aux jeunes. Il développe des actions collectives visant à :

- Renforcer les liens sociaux et familiaux ainsi que les solidarités de voisinage ;
- Favoriser et coordonner les initiatives locales contribuant à la vie collective et à l'implication des habitants.

Dans le cadre de l'agrément de leur projet social, délivré par le Conseil d'administration de la Caf, les gestionnaires des EVS bénéficient d'une aide au fonctionnement.

fin 2025, **11 structures** bénéficient d'un agrément « Espace de vie sociale » dans l'Indre

Mill'Pot'âges • Villedieu-sur-Indre



Dans le cadre de son agrément Espace de vie sociale, la Caf de l'Indre a soutenu et accompagné Mill'Pot'Âges dans le développement de son projet social et de ses actions en faveur des habitants du territoire.

Seul acteur portant une dynamique d'animation de la vie sociale sur le territoire de la Communauté de communes Val de l'Indre-Brenne, Mill'Pot'Âges développe, à partir d'un diagnostic social, un projet ouvert à tous, avec une attention particulière portée aux publics fragiles.

Ses actions visent à renforcer les liens sociaux et intergénérationnels et à lutter contre l'isolement. Elles s'articulent autour de quatre axes : l'accueil de tous et le développement des partenariats, le soutien aux initiatives citoyennes, le renforcement des liens parents-enfants et intergénérationnels, et le développement de l'entraide.

La Passerelle • Fléré-la-Rivière



La Caf de l'Indre a également soutenu et accompagné « La Passerelle », dont l'agrément a été prolongé en 2025. L'association a également co-construit avec les habitants son nouveau projet social pour la période 2026-2030.

Implantée à Fléré-la-Rivière depuis le printemps 2023, « La Passerelle » est le seul Espace de vie sociale de la Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry.

Ouvert à tous, ce tiers-lieu associatif favorise les liens et les échanges entre habitants. Ses actions s'articulent autour de trois axes : les liens entre les habitants et les générations, l'accès au numérique et au travail partagé, et l'accès à la culture et au patrimoine local.



FOCUS La Maison d'assistantes maternelles (MAM) • Le Pont-Chrétien-Chabenet

Une Maison d'assistants maternels (MAM) permet à plusieurs assistants maternels d'exercer leur activité au sein d'un même lieu, offrant ainsi un accueil collectif aux jeunes enfants. Son fonctionnement repose sur un projet d'accueil et une charte prenant appui sur les valeurs de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.



La Caf de l'Indre a accompagné la création de la Maison d'assistantes maternelles « Les Matines » en lui apportant un soutien financier pour contribuer à l'aménagement d'un lieu d'accueil chaleureux, sécurisé et adapté aux besoins des jeunes enfants.

Cet accompagnement s'inscrit dans son engagement en faveur du développement et de la diversification des modes d'accueil sur le territoire.

Implantée au Pont-Chrétien-Chabenet, au sein d'un ancien bâtiment scolaire entièrement rénové, la MAM est portée par deux assistantes maternelles agréées. Son ouverture a permis la création de 8 nouvelles places d'accueil, proposant ainsi une solution supplémentaire aux familles du territoire.

Ce projet contribue à renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant dans le département et à répondre aux besoins des familles au plus près de leur lieu de vie. Il s'inscrit pleinement dans les orientations de la branche Famille, qui fait du développement de l'offre d'accueil du jeune enfant une priorité de la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027.

FOCUS « Dispositif Année Verte » • Maison Familiale Rurale de la Brenne



La Caf de l'Indre soutient « L'Année Verte », un dispositif porté depuis 2023 par la Maison Familiale Rurale (MFR) de la Brenne pour accompagner les jeunes de 16 à 25 ans en situation de rupture ou de décrochage.

Ce parcours de 9 mois s'adresse notamment aux jeunes les plus vulnérables, sans emploi, sans formation ou en questionnement sur leur avenir, qui restent éloignés des dispositifs d'accompagnement traditionnels.

Ce parcours vise à rompre l'isolement, favoriser la socialisation et permettre aux jeunes de retrouver confiance, repères et perspectives d'avenir. Il combine des temps collectifs favorisant le vivre-ensemble et l'estime de soi avec un accompagnement individuel personnalisé, notamment pour lever les freins sociaux, de santé ou de mobilité.

« L'Année Verte » s'appuie sur un réseau d'acteurs éducatifs, sociaux, sanitaires et environnementaux du territoire, en complémentarité avec les structures existantes. Par son soutien, la Caf de l'Indre contribue ainsi à la remobilisation, à l'insertion sociale, à l'orientation et à l'engagement des jeunes du territoire.





GARANTIR UN ACCÈS EFFICACE AU JUSTE DROIT

Le versement du juste droit repose sur la fiabilité des informations transmises par les allocataires. Afin de garantir l'exactitude des prestations versées, la Caf met en œuvre une politique de contrôle des données entrantes qui s'appuie sur deux dispositifs complémentaires : **le contrôle sur pièces** et **le contrôle sur place.**

LE CONTRÔLE SUR PIÈCES

En 2025, 3 309 contrôles sur pièces ont été réalisés. Ils ont conduit à des régularisations représentant 1 874 994 €, dont 20 % de rappels en faveur des allocataires lorsque leurs droits étaient sous-évalués, et 80 % d'indus, correspondant à des sommes versées à tort devant être récupérées.

3 309
contrôles sur pièces

1 874 994 €
de rappels et d'indus

20 %
de rappels en faveur des allocataires

80 %
d'indus à récupérer

Ces contrôles contribuent ainsi à garantir un versement conforme des prestations, dans l'intérêt des allocataires comme de la bonne gestion des fonds publics.



LE CONTRÔLE SUR PLACE

Les contrôles sur place sont réalisés par les deux agents de contrôle agréés et assermentés de la Caf de l'Indre. Ils permettent de vérifier la conformité des situations déclarées directement auprès des allocataires.

En 2025, 285 contrôles ont permis de détecter 164 indus, pour un montant de 1 166 507 €, ainsi que 115 rappels, représentant 216 433 € de droits supplémentaires versés aux allocataires concernés.

285
contrôles sur place

164
Indus détectés

115
rappels émis

1 166 507 €
montant des indus détectés

216 433 €
droits supplémentaires versés aux allocataires concernés

Ces contrôles garantissent l'équité entre les allocataires et participent à la bonne gestion des prestations

Les contrôles sur pièces et sur place concourent à garantir le juste droit, l'équité entre les allocataires et la bonne gestion des fonds publics.



LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

La lutte contre la fraude constitue également **un levier essentiel** pour préserver l'équité du système de prestations sociales.

Préjudice financier détecté en 2025 : **1 085 063 €** • Préjudice moyen par dossier : **12 330 €**

40
avertissements émis en 2025

57
pénalités financières prononcées en 2025

8
Saisines après avis de la commission des pénalités

4
Plaintes pénales déposées en 2025

Les fraudes constatées concernent principalement les fausses déclarations (déclarations volontairement erronées de revenus, de composition familiale ou de domiciliation) ainsi que les non-déclarations ou déclarations incomplètes, consistant à omettre volontairement des informations ayant une incidence sur les droits.

Lorsque la fraude est établie, la Caf met en œuvre des sanctions adaptées.

Par ces actions de contrôle et de lutte contre la fraude, la Caf veille à garantir un versement juste des prestations, à sécuriser l'utilisation des fonds publics et à renforcer la confiance dans le système de protection sociale.

LE RECOUVREMENT

En 2025, la Caf a notifié :

10 886 935 €
d'indus

Le taux de recouvrement des indus **non frauduleux,** 24 mois après leur notification est de :

85,8 %
en 2025
contre 84,2 % en 2024

Les indus **frauduleux** sont plus longs et plus complexes à recouvrer. Concernant les sommes dues, la Caf de l'Indre a recouvré :

84,7 %
48 mois après notification
contre 77,2 % en 2024



La lutte contre la fraude participe à la préservation de l'équité et à la bonne gestion des fonds publics.

GARANTIR UN ACCÈS EFFICACE AU JUSTE DROIT



ZOOM SUR LE CONTRÔLE DES PARTENAIRES EN ACTION SOCIALE

Les Caf accompagnent de nombreux partenaires (associations, collectivités, gestionnaires d'équipements, etc.) en leur versant des financements destinés à soutenir les familles et développer les services de proximité. Le contrôle des structures bénéficiaires de subvention est avant tout une démarche au service de la qualité et de la confiance.

UNE FORMATION SPÉCIFIQUE AU CONTRÔLE DES PARTENAIRES

Les contrôleurs bénéficient d'une formation dédiée leur permettant de mener leurs missions dans un cadre professionnel, harmonisé et respectueux des partenaires.

1 Pourquoi contrôler ?

- Garantir la bonne utilisation des fonds publics ;
- Vérifier le respect des règles et des conventions signées ;
- Assurer l'équité entre tous les partenaires ;
- Améliorer la qualité des services proposés aux familles.

2 Le contrôle consiste à :

- Comprendre le fonctionnement de la structure ;
- Vérifier les informations transmises à la Caf ;
- Identifier d'éventuelles erreurs ou difficultés ;
- Proposer, si nécessaire, des actions d'amélioration.

Le contrôle peut parfois aboutir à une remise en cause d'une partie des subventions s'il est constaté un non-respect des conditions d'octroi de celles-ci.

Les chiffres-clés 2025

1 031 005 €
de subventions contrôlées

20
structures contrôlées

10 Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)
7 Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)
2 Centres sociaux
1 Relais Petite Enfance (RPE)

3 Comment se déroule un contrôle ?

Information du partenaire sur le contrôle à venir et demande des pièces à fournir en amont du contrôle sur place.

Analyse des documents nécessaires (comptabilité, justificatifs, activité…).

Échanges au sein de la structure avec les responsables de celle-ci.

Envoi d'un rapport provisoire avec une période contradictoire de 30 jours pour émettre des observations.

Notification du rapport définitif avec possible mise en œuvre d'actions correctives ou d'un accompagnement.

4 Les engagements de la Caf lors d'un contrôle

- **Agir avec impartialité et transparence**
- **Respecter la confidentialité des informations recueillies**
- **Expliquer les constats et les décisions**
- **Favoriser le dialogue avec les partenaires**

GARANTIR UN ACCÈS EFFICACE AU JUSTE DROIT



CHIFFRES-CLÉS

Les chiffres-clés présentent l'évolution des principaux indicateurs d'activité et des prestations versées sur les quatre derniers exercices.

LES PRESTATIONS LÉGALES

Entretien des enfants

	2022		2023		2024		2025	
	Bénéficiaires	Montants en €	Bénéficiaires	Montants en €	Bénéficiaires	Montants en €	Bénéficiaires	Montants en €
Allocations familiales (Af)	11 722	32 665 182	11 736	33 283 496	11 273	33 997 693	11 112	34 513 483
Complément familial (Cf)	2 170	5 980 974	2 129	5 966 168	2 078	6 172 982	2 124	6 359 715
Allocation de rentrée scolaire (Ars)	8 810	6 055 002	8 627	6 009 511	8 489	6 208 714	8 372	6 285 923
Allocation de soutien familial (Asf) Recouvrable Non recouvrable	2 536	249 858 5 576 842	2 613	350 722 8 712 299	2 803	389 923 9 494 122	2 831	357 573 9 906 256
Autres (allocations différentielles, allocation forfaitaire en cas de décès d'un enfant, frais de mandataires judiciaires)	–	394 378	–	406 050	–	423 997	–	498 148*
TOTAL	**25 338**	**50 922 236**	**25 105**	**54 728 446**	**24 643**	**57 111 428**		
Bénéficiaires d'au moins une prestation Enfance	* dont 434 068 € au titre des frais de mandataires judiciaires + 64 080 € pour l'allocation forfaitaire en cas de décès de l'enfant						**14 404**	**87 921 098**

Naissance et accueil du jeune enfant

	2022	2023	2024	2025
	Bénéficiaires	Bénéficiaires	Bénéficiaires	Bénéficiaires
Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)	4 619	4 544	4 628	**4 475***
dont prime à la naissance ou à l'adoption	92	105	98	**103**
dont allocation de base	4 024	3 919	3 687	**3 525**
dont prestation partagée à l'éducation de l'enfant (PreParE)	503	520	398	**407**
Complément libre choix mode de garde (Cmg)	2 575	2 657	2 308	**2 221**
* Bénéficiaires d'au moins une prestation PAJE	**Montant en €**	**Montant en €**	**Montant en €**	**Montant en €**
	30 404 859	31 343 988	31 266 807	31 070 888

Aides au logement

	2022		2023		2024		2025	
	Bénéficiaires	Montants en €	Bénéficiaires	Montants en €	Bénéficiaires	Montants en €	Bénéficiaires	Montants en €
Allocation logement sociale (Als)	4 968	10 576 243	4 669	10 548 914	4 630	10 510 017	**4 599**	**10 864 693**
Aide personnalisée au logement (Apl)	9 243	21 636 147	9 059	21 929 811	8 904	22 271 299	**8 814**	**22 941 723**
Allocation logement familiale (Alf)	2 397	8 184 680	2 247	7 842 027	2 073	7 539 814	**2 005**	**7 536 854**
Allocation logement temporaire (Alt) Prêts	–	72 998	–	59 210 43 247	–	58 471 37 068	–	**63 528**
TOTAL bénéficiaires d'au moins une prestation Logement	16 608	40 470 068	15 975	40 423 209	15 607	40 416 669	**15 418**	**41 406 797**

Accompagnement du handicap - Autonomie

	2022		2023		2024		2025	
	Bénéficiaires	Montants en €	Bénéficiaires	Montants en €	Bénéficiaires	Montants en €	Bénéficiaires	Montants en €
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	1 092	2 452 578	1 187	2 838 370	1 305	3 190 947	**1 431**	**3 458 135**
Allocation journalière de présence parentale (AJPP)	33	402 325	39	485 715	53	632 080	**55**	**705 640**
Allocation journalière du proche aidant (AJPA)	23	46 543	21	66 512	23	45 971	**19**	**42 255**
Allocation aux adultes handicapés (AAH) dont majoration pour la vie autonome	5 689	50 099 944	5 714	54 690 777	5 841	58 488 135	**5 870**	**60 105 948**
TOTAL	6 814	53 001 690	6 940	58 061 374	7 199	62 357 133	**7 161**	**64 311 978**



Lutte contre la précarité

	2022		2023		2024		2025	
	Bénéficiaires	Montants en €	Bénéficiaires	Montants en €	Bénéficiaires	Montants en €	Bénéficiaires	Montants en €
Revenu de solidarité active (Rsa)	5 071	31 479 958	5 101	31 501 205	5 111	32 842 891	5 178	33 883 120
Primes exceptionnelles	–	5 172 375		1 325 186	–	1 143 579	–	1 127 447
TOTAL	5 071	36 652 333	5 101	32 826 391		33 707 851		35 010 567

Prime d'activité (Ppa)

2022		2023		2024		2025	
Bénéficiaires	Montant en €	Bénéficiaires	Montant en €	Bénéficiaires	Montant en €	Bénéficiaires	Montant en €
15 245	32 220 532	15 159	33 533 604	15 346	33 609 696	15 027	34 201 580

Aide universelle d'urgence aux victimes de violences conjugales

Mise en place en décembre 2023

2022		2023		2024		2025	
Bénéficiaires	Montant en €	Bénéficiaires	Montant en €	Bénéficiaires	Montant en €	Bénéficiaires	Montant en €
–	–	13	11 430	101	87 265	72	81 639

LES DÉPENSES D'ACTION SOCIALE

Source chiffres : États financiers - Comptes annuels Caf de l'Indre 2025



- **Prestations extra-légales d'action sociale** **14 727 942 €**
 - **Aides financières individuelles** **317 163 €**
 (Exemples : aide au vacances, aide à la formation Bafa)
 - **Aides financières collectives versées à des partenaires** **14 410 779 €**
 - Subventions d'investissement **835 915 €**
 - Subventions de fonctionnement **13 574 864 €**

Les équipements d'accueil des enfants

	Nombre d'établissements	Nombre de places
Crèches collectives	3	93
Crèche familiale	1	70
Halte-Garderies	2	24
Micro-crèches	4	44
Multi accueils	22	492
Relais petite enfance	14	–

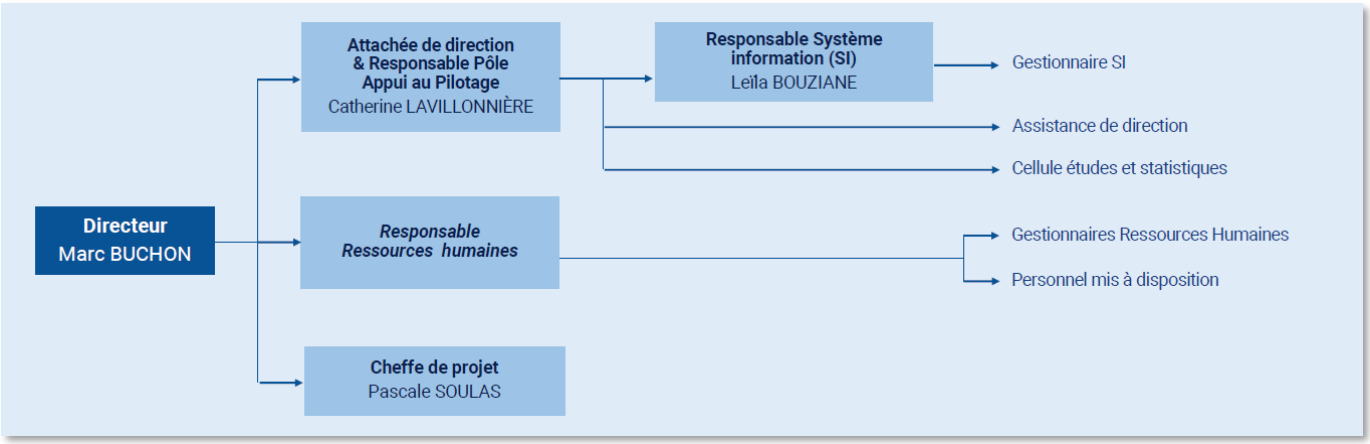
Les accueils de loisirs sans hébergement : **147**



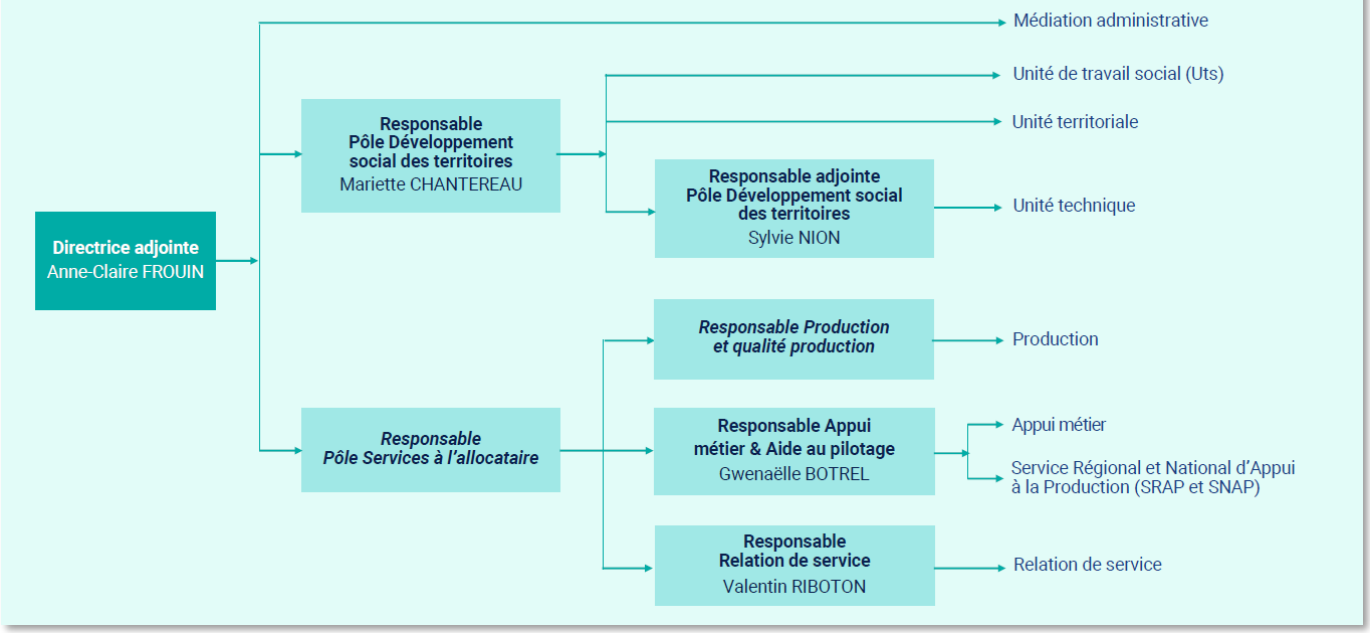
CHIFFRES-CLÉS



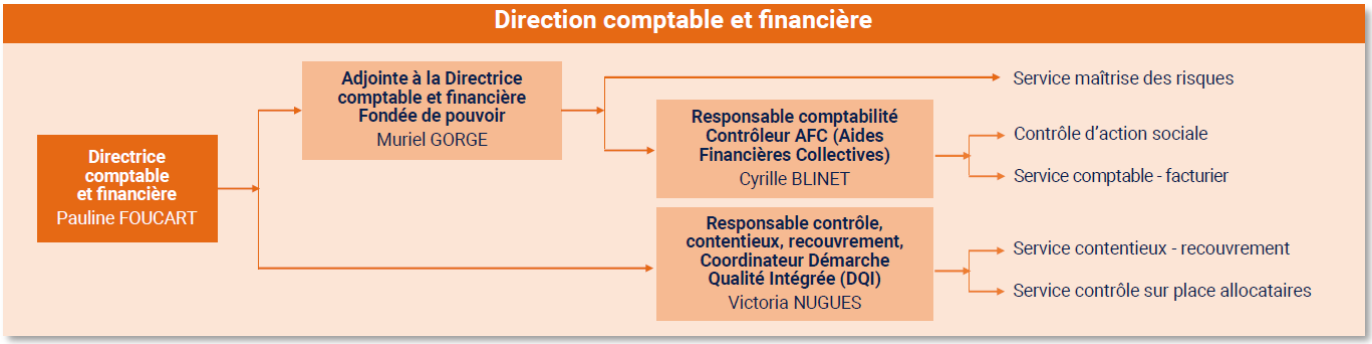
ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DES SERVICES AU 31/12/2025



Pôle Développement social des territoires • Pôle Services à l'allocataire • Médiation administrative



Direction comptable et financière





La Caf de l'Indre
présente à chaque étape de la vie



Naissance
•
Adoption



Logement



Séparation



Maladie
•
Handicap



Insertion



Décès
conjoint
ou enfant



ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de l'Indre

la sécurité sociale

Rapport d'activité 2025 de la Caf de l'Indre
Directeur de la publication : Marc BUCHON,
Conception : Pôle Appui au Pilotage Caf de l'Indre
Crédits photos & illustrations : Istock, Freepik

Caisse d'allocations familiales de l'Indre
193 avenue de la Châtre 36000 CHÂTEAUROUX